



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

EDITO

Elections 2014

Il faut expliquer !



L'Association des maires de France s'est félicitée des avancées obtenues dans la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires en matière d'amélioration de la sincérité du scrutin et de renforcement de la cohésion des équipes municipales : obligation de candidature dans toutes les communes, extension du scrutin de liste aux communes de 1 000 habitants et plus.

La question de la double liste sur le bulletin de vote lors des prochaines élections municipales, l'une pour désigner les élus municipaux, l'autre pour présenter les élus municipaux candidats au conseil communautaire, suscite cependant de nombreuses inquiétudes et incompréhensions.

L'AMF a toujours été opposée à l'existence de cette double liste, car il nous apparaît essentiel de ne pas dissocier artificiellement deux fonctions complémentaires, un élu communautaire étant lui-même obligatoirement élu municipal. Combiné à un corpus de règles complexes d'élaboration et d'évolution (démission, vacance,...), ce dispositif, aussi sophistiqué qu'illisible, doit être également analysé dans le contexte d'abaissement du seuil du scrutin de liste à 1 000 habitants qui modifie dans de nombreuses communes des pratiques électorales anciennes et ancrées.

Nous avons également signalé aux présidents des deux assemblées des difficultés d'application qui doivent être impérativement réglées le plus rapidement possible. Enfin, nous avons demandé au ministre de l'Intérieur, Manuel Valls d'engager une grande campagne nationale d'information et d'explication de la réforme aux élus et aux citoyens afin d'assurer la bonne compréhension des nouvelles règles électorales.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Logement et urbanisme

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) sera examiné en première lecture à l'Assemblée nationale à partir du 9 septembre prochain. L'AMF souscrit globalement à ses objectifs et notamment au soutien à la construction de logements qui est urgente et nécessaire mais est réservée ou opposée à plusieurs mesures prévues.

Les maires entendent d'abord rappeler leur profond attachement à la mixité sociale. Cela implique de conserver au logement social sa capacité à accueillir tant les personnes défavorisées que les personnes modestes, ceci pour éviter la constitution de ghettos. Le niveau intercommunal peut être le niveau pertinent pour définir les orientations en faveur de cette mixité sociale. Mais les maires doivent absolument conserver la mise en œuvre opérationnelle du principe de mixité sociale, sauf à la déléguer volontairement à l'intercommunalité, car sans ces outils, ils ne seront pas en mesure de mener une politique d'équilibre du peuplement répondant aux attentes de leurs habitants et aux obligations du DALO.

En outre, l'effort important de construction qui est demandé implique que les financements de l'Etat sur le logement locatif social soient maintenus voire réajustés. S'agissant du volet urbanisme du projet de loi, si l'AMF est favorable à certaines de ses dispositions (contentieux, dispositions foncières), elle rappelle sa ferme opposition à l'attribution



automatique par la loi de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, quelle qu'en soit la population. Un PLU ne peut être en effet que la traduction d'un projet politique partagé entre les communes. C'est pourquoi d'ailleurs il importe qu'il soit co-construit par la communauté et ses communes membres, le projet de loi n'allant manifestement pas assez loin en ce sens.

Enfin, attachée à la préservation des espaces agricoles et naturels, l'AMF estime qu'en ce domaine la loi Grenelle 2 de juillet 2010 commence à produire des effets positifs, en dépit du temps long de la planification et de l'aménagement. Aussi est-elle réservée sur l'accumulation de dispositions très précises et contraignantes qui limitent, à l'excès, les possibilités d'aménagement et de développement, et sur leur très court délai d'application.

Dans un contexte d'aggravation de la crise foncière et du logement, il serait paradoxal et incompréhensible de mettre un frein aux projets des communes.



LA VIE DE L'AMF

Finances publiques
Travaux du CFL
P.2

PARTENARIATS

Environnement
Vacances propres
P.3

PRATIQUE

DGF intercommunale
Modalités de calcul
P.5

BLOC NOTE

Conférence Mairie 2000
Le maire et les réseaux sociaux
P.6

Décentralisation

Adopté par le Sénat en première lecture le 6 juin dernier, le projet de loi « Modernisation de l'action publique et affirmation des métropoles » sera examiné par l'Assemblée nationale à partir du 16 juillet prochain.

Le texte issu du Sénat comporte plusieurs avancées souhaitées par l'AMF : assouplissement du rôle des conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ; simplification des modalités d'organisation des compétences entre les trois échelons ; attribution aux communes et aux EPCI de compétences de chef de file en matière « d'aménagement de l'espace, de développement local et d'accès aux services publics de proximité » ; création de nouvelles métropoles sur la base du volontariat et après consultation des communes membres ; institutionnalisation d'un conseil des maires dans les plus grandes agglomérations ; dépénalisation des amendes de police et l'amélioration des modalités de mutualisation.

Lors de son audition par le rapporteur du texte, l'AMF a proposé la création dès à présent du Haut conseil des territoires, instance nationale de dialogue entre les collectivités et l'Etat.

L'AMF propose également de rééquilibrer la composition des CTAP ; de charger les associations départementales de maires de désigner les maires et les présidents d'intercommunalité qui siégeront dans ces instances ; de permettre l'élaboration d'un pacte métropolitain entre la métropole et ses membres afin de définir une stratégie commune et de coordonner l'exercice de leurs compétences ; d'encadrer le transfert obligatoire des pouvoirs de police du stationnement et de la circulation au président de communauté en le liant à l'existence d'un PDU...

Note détaillée sur www.amf.asso.fr

1914-1918

L'AMF, membre du GIP, contribue à la commémoration du Centenaire de la Guerre de 1914-1918. Elle a créé notamment un comité des maires, constitué par des représentants des associations départementales, co-présidé par Adeline Hazan, maire de Reims, et André Rossinot, maire de Nancy. Sa première réunion est fixée au 16 octobre 2013 de 14h30 à 17h30. Contact : 01 44 18 13 77

Répartition de la baisse des dotations

Le comité des finances locales (CFL) s'est réuni le 25 juin sous la présidence d'André Laignel afin d'examiner le relevé de propositions établi à l'issue de dix réunions de groupes de travail qui se sont tenues au cours du printemps 2013. Ces propositions serviront de base de travail à la conférence des finances publiques locales, qui devrait avoir lieu le 16 juillet.

La contribution exceptionnelle des collectivités locales à la baisse du déficit public est le thème de travail qui a fait l'objet des plus longs débats sur les six retenus. Le CFL demande son lissage sur trois ans et la mise en place parallèle d'un dispositif permettant de préserver l'investissement des collectivités locales.

La répartition de la contribution devrait s'effectuer entre les trois niveaux de collectivités en fonction de leurs recettes totales :

- communes et EPCI : 840 M € (56 % du total) en 2014,
- départements : 476 M € (31,7 %),
- régions : 184 M € (12,3 %).

Les mêmes montants s'appliqueraient en

2015 (en s'additionnant à ceux de 2014). Cela correspondrait à respectivement 3,53 % et 7,06 % du montant global de la DGF 2013.

Pour le bloc communal, le CFL a proposé que cette contribution soit répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Quant à la péréquation, le CFL a demandé que les dotations communales de péréquation soient augmentées en 2014 au minimum de 60 M € pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), de 39 M € pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et de 10 M € pour la dotation nationale de péréquation (DNP).

Il a souhaité que les progressions du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) et du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), déjà prévues dans la loi pour 2014, soient maintenues et a proposé divers aménagements quant à la répartition de ces fonds.

Une réunion sur ce sujet avec le Premier ministre est programmée le 16 juillet à Matignon.

EN BREF

Conférence sociale

Participant à trois tables rondes de la Conférence sociale, les élus représentant l'Association des maires de France (AMF) ont exprimé leur mobilisation en faveur de l'emploi : en présentant leur rôle dans le service public de l'emploi (maisons de l'emploi, missions locales) qu'ils entendent renforcer ; en insistant sur le soutien qu'ils apportent à l'émergence de filières innovantes au sein de pôles de compétitivité ou de clusters notamment l'hébergement de micro entreprises technologiques ; en participant à la modernisation de l'action publique au sein des services publics locaux.

Hausse TVA déchets

En 2014, le taux de TVA applicable aux prestations effectuées pour le service public des déchets passera de 7 à 10 %. Fondé sur la salubrité publique, ce service met également à la disposition de l'industrie plus de 10 millions de

tonnes de matières premières secondaires, contribuant ainsi à la création d'une économie circulaire et occupant plus de 130 000 emplois. L'AMF demande que ce service essentiel pour la population continue à bénéficier d'un taux de TVA réduit.

Révision des valeurs locatives

Des commissions, composées de représentants de l'administration, des collectivités locales et des contribuables, vont être créées dans chaque département pour arrêter les paramètres d'évaluation des locaux professionnels. Elles doivent être instituées d'ici la fin de l'année et siégeront au premier semestre 2014. La mise en place de ces commissions sera organisée par un décret dont le projet a été soumis à l'AMF et qui devrait paraître cet automne. Le président de l'AMF a rencontré le Directeur général des finances publiques, le 25 juin, pour lui faire part de ses observations sur ce projet de décret.

ENVIRONNEMENT

VACANCES PROPRES



L'édition 2013 de la campagne Vacances Propres a été lancée le 18 juin dernier. Lutter contre la prolifération des déchets sauvages

sur les lieux de vacances et les espaces naturels est la mission principale de l'association « Vacances Propres ». Cette année, soutenue par la célèbre navigatrice Catherine Chabaud, « Vacances propres » met en place un dispositif dédié à la sensibilisation des amoureux de la mer, baptisé « je navigue, je trie », en partenariat avec Pavillon bleu. « Vacances propres » renforce également son partenariat avec le tour de France cycliste avec plus de 91 000 sacs qui inviteront au tri tout au long du parcours.

CONTACT www.vacancespropres.com

SPORT

CHALLENGE DE LA VILLE LA PLUS SPORTIVE



Le 6 juin dernier a eu lieu la remise des prix 2013 des villes les plus sportives. Jacques Goddet, fondateur de l'Equipe, avait créé ce challenge en 1937 pour « inciter les communes françaises à pallier les carences de l'Etat en matière d'équipements sportifs ». Deux catégories de lauréats ont été récompensées : Saint-Marcellin (Isère) triomphe pour les villes de moins de 20 000 habitants et Gap (Hautes-Alpes) remporte le prix pour celles de 20 000 à 100 000 habitants.

CYCLISME

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉLUS

Chaque année, les élus de toute la France se rassemblent pour prendre part à cette compétition. En 2013, c'est la vallée du Valgaudemar, aux portes du Parc national des Ecrins, qui accueillera cette manifestation les 14 et 15 septembre prochain. Au programme sur les deux jours, un contre-la-montre en individuel de 8,3 km pour 160 m de dénivelé,

une course en ligne de 10 km pour 190 m de dénivelé par tour de circuit, un contre-la-montre par équipe de 3 à 5 (chrono pris sur le 3ème) de 15,7 km pour 280 m de dénivelé. La date limite pour les inscriptions est le 2 septembre.

CONTACT <http://cfcevalgo2013.champsaur-valgaudemar.com>

CITOYENNETÉ

1ÈRE APPLICATION ANTIRACISTE

La Licra a lancé le 11 juin dernier la 1ère application mobile antiraciste : l'app-Licra. La Licra propose un nouvel outil pour inciter les citoyens à agir contre le racisme. Cette première application mobile antiraciste sera accessible à tous et téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play. Du virtuel au réel : parmi ses fonctionnalités

inédites, l'app-Licra permettra de géolocaliser les tags racistes en un clic pour en accélérer les procédures d'effacement.

CONTACT www.licra.org

SANTÉ

SENTEZ-VOUS SPORT

Du 14 au 22 septembre prochain, l'opération « Sentez-vous sport 2013 » incitera la population à pratiquer une activité physique de manière régulière, à partir des thématiques du sport en club, en entreprise, à l'école et dans l'enseignement supérieur. Les communes pourront en demander le label en respectant le cahier des charges. Parrainée par les collectivités locales, le Comité olympique, les clubs sportifs, la manifestation s'inscrit dans les engagements du ministère de la Santé face aux défis de santé publique. Les élus intéressés peuvent contacter le Comité national olympique sportif.

CONTACT www.sentezvousport.fr

SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE 2014

DEVENEZ COMMUNE PARTENAIRE

La prochaine édition de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, se déroulera du 15 au 23 mars 2014, sous le titre « Dis-moi dix mots ... à la folie ». Obtenez le label « ville partenaire » en démontrant la capacité de notre langue à accueillir les inventions verbales les plus inattendues, à travers la mise en place d'un programme riche en manifestations et une implication forte d'acteurs éducatifs, sociaux et culturels.

CONTACT *Elise Dumonteil, 01 40 15 36 68.*
dismoidixmots.dglflf@culture.gouv.fr

AGENDA

17 SEPTEMBRE

- Réunion des directeurs des associations départementales de maires
- Entretien avec Claude Bébear, président d'Agir pour l'école *

18 SEPTEMBRE

Intervention au petit-déjeuner du Comité 21 *

25 SEPTEMBRE

Participation à la conférence des Villes *

3 OCTOBRE

Bureau de l'AMF

6 OCTOBRE

Commission des finances

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



RYTHMES SCOLAIRES FINANCEMENT

Le ministre de l'Education a publié une note de service* relative au fonds d'amorçage prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, adoptée définitivement le 25 juin. Celle-ci rappelle que les aides sont versées aux communes, à charge pour elles de les reverser à l'EPCI dont elles sont membres lorsque la compétence en matière de dépenses de fonctionnement des écoles a été transférée à l'EPCI. S'agissant des écoles privées sous contrat appliquant la réforme en 2013, la commune doit préciser à l'académie,

dans sa déclaration d'intention, si elle souhaite que l'aide financière lui soit allouée, (à charge pour elle de la reverser, le cas échéant, à celles-ci), ou qu'elle soit versée directement à ces écoles. Au cours de la semaine du 16 septembre 2013, les communes concernées se verront notifier par l'académie le montant estimatif des aides au titre de l'année 2013-2014. Un premier versement sera effectué courant octobre par l'Agence de services et de paiement, et le solde au cours du premier trimestre 2014.

* www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72492



EMPLOI PROGRAMMATION DES CAE

La circulaire du 5 juin 2013 intègre une enveloppe complémentaire de 50 000 contrats aidés (CAE) supplémentaires pour le second semestre, soit 220 000 contrats au total.

Elle prévoit la poursuite de l'allongement de la durée moyenne des contrats aidés à 12 mois et cible les publics prioritaires : demandeurs d'emplois de longue et très longue durée, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi seniors et jeunes en emploi d'avenir.

Parmi les collectivités souhaitant conclure des CAE, seront privilégiées celles inscrivant les bénéficiaires aux concours de la fonction publique territoriale ou prévoyant la mise en œuvre de périodes d'immersion en entreprises (sous

réserve qu'elles soient clairement identifiées lors de la signature du contrat).

L'enveloppe financière tient compte de l'obligation de co-financement des conseils généraux dès lors qu'il s'agit d'un bénéficiaire du RSA. 26,2 % des contrats prescrits devront concerner ces bénéficiaires. Sa mise en application est prévue pour le 1er juillet 2013. A compter de cette date, en plus des éléments précédemment cités, le taux moyen de prise en charge sera de 70 % du SMIC hors Atelier et chantier d'insertion (ACI), la durée moyenne visée de 12 mois pour une durée hebdomadaire moyenne de travail de 21,9 heures.

Référence : *Circulaire DGEFP n°2013-09 du 5 juin 2013 – NOR : ETS1314287C*



CIRCULAIRE ÉCLAIRAGE NOCTURNE

La circulaire du 5 juin 2013 précise les modalités d'application de l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie. Sont concernés les locaux à usage professionnel, les vitrines de magasins de commerce ou d'exposition ou les façades de bâtiments. Des dérogations à ces règles par arrêté préfectoral sont également prévues notamment pour la veille des jours fériés ou chômés, les événements exceptionnels, la période des fêtes de Noël ou dans les zones touristiques d'affluence exceptionnelle.

En cas de non-respect des dispositions, l'autorité compétente (le maire ou le préfet) met en demeure l'exploitant de se conformer à la réglementation sous 8 jours, et en cas de refus d'obtempérer, une amende de 750 € maximum peut être due.

Ne sont pas concernés par ce texte les éclairages publics, la publicité lumineuse, les éclairages visant à assurer la sécurité des bâtiments avec système de détection de mouvements, les ICPE et les installations régies par la loi du 13 juin 2006 (transparence et sûreté en matière nucléaire).

Référence : *circulaire NOR : DEV1314507C du 5 juin 2013*



PROCÉDURE SECTIONS DE COMMUNES

La loi du 27 mai 2013 modernise le régime juridique des sections de communes. Sont membres de la section de communes les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire. Cette définition permet de mieux encadrer l'accès au droit de jouissance et de rappeler les conditions requises pour revêtir la qualité d'ayants droit. Le transfert de biens de section vers la commune est assoupli et peut s'effectuer, notamment, sur décision du préfet, à la demande du conseil municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général, et les cas dans lesquels il peut être procédé au transfert gratuit des biens à la commune par le recours à la procédure simplifiée sont élargis. Le nouvel article L 2411-11-10 du

CGCT précise que les membres de la section ont, dans les conditions résultant soit des décisions des autorités municipales, soit des usages locaux, la jouissance des biens de la section dont les fruits sont perçus en nature, à l'exclusion de tout revenu en espèces. Ceci devrait mettre fin à certaines pratiques de la distribution entre ayants droits des revenus tirés de la coupe de bois. Aucune section de communes ne peut être constituée à compter de la promulgation de cette loi. Le recensement automatique des sections de communes est prévu sous la responsabilité du préfet.

Référence : *Loi n° 2013-428 du 27/05/2013 (JO 28/05/2013, NOR INTX1237011L)*

Calcul de la DGF intercommunale

L'année 2013 est marquée comme les années précédentes par le gel des dotations, avant l'amorce dès 2014 d'une baisse significative des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (1,5 Md € pour 2014, 3 Mds € en 2015). Le montant de la dotation d'intercommunalité dans l'enveloppe destinée aux collectivités territoriales s'élève à 2,703 Mds € pour 2013, en augmentation de + 2,88 % (+ 0,076 Mds d'€) par rapport à 2012 (2,627 Mds €). La dotation de compensation quant à elle représente 4,431 Mds € pour 2013, en baisse de 1,80 % par rapport à 2012 (4,512 Mds €).

La loi de finances pour 2013 n'a pas modifié en profondeur la méthode de calcul de ces dotations. Elle a cependant considérablement réduit les garanties en cas de fusion de communautés : l'EPCI issu de la fusion perçoit une dotation par habitant égale, au plus, à 105 % de la moyenne des dotations par

habitant pondérée par la population de chaque EPCI concerné par la fusion. La loi de finances 2013 a également confirmé la progression de la péréquation horizontale à travers le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (150 millions € en 2012, 310 millions € en 2013). Enfin, la finalisation de la carte intercommunale pose un certain nombre de questions financières très techniques qu'il faudra ajuster à court terme. Dans ce contexte, il semble indispensable de réfléchir à des stratégies en termes d'intégration fiscale et de mutualisation. La maîtrise de la dotation d'intercommunalité (modalités de calcul, garanties, capacités d'évolution) est un moyen d'optimiser les recettes des collectivités qui cherchent des marges de manœuvre dans une situation financière contrainte.

Voir sur www.amf.asso.fr

HAUT DÉBIT NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Cette question a fait l'objet récemment de deux annonces sur l'accès au très haut débit et sur l'aide à l'équipement. Sur le premier point, lors d'une réunion d'étape sur l'école numérique le 10 juin, Fleur Pellerin a annoncé que les écoles qui ne bénéficieront pas à court terme d'Internet à très haut débit filaire seront traitées prioritairement dans le cadre du plan "France très haut débit", pour un raccordement au satellite.

Sur le second point, en réponse à la demande de l'AMF, l'Union des groupements d'achat public (UGAP) a présenté, le 20 juin dernier, des solutions d'équipements numériques, déjà disponibles, intégrant la maintenance. L'UGAP prévoit de moduler son offre en fonction des spécificités des communes et va lancer un numéro de téléphone unique pour répondre aux difficultés. Une offre d'espace numérique de travail (ENT) adaptée aux écoles primaires sera aussi proposée, en 2014. L'UGAP lancera prochainement un tour des régions pour présenter aux élus ces dispositifs.

GARES BOÎTE À OUTILS

Le 26 juin, les signataires de la charte AMF/RFF/G&C « Construire ensemble la gare durable de demain et son quartier » se sont réunis pour faire le bilan de 18 mois de partenariat. Un comité de partage, créé lors du lancement de la charte en décembre 2011 et présidé par Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, rassemble élus, représentants de RFF et de G&C.

Il s'est consacré à la réalisation d'une boîte à outils à vocation pédagogique : donner à l' élu les clés de l'organisation du système ferroviaire, l'orienter dans la conduite d'un projet de gare, favoriser un partenariat constructif entre les opérateurs ferroviaires et les acteurs locaux. Elle comprend également la liste des interlocuteurs de RFF et de G&C en région.

Fruit d'un dialogue continu entre les élus et les représentants des opérateurs ferroviaires, la boîte à outils sera actualisée en cas d'évolution du cadre institutionnel pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

Plan petite enfance

L'AMF regrette que les mesures annoncées par le Premier Ministre concernant l'accueil du jeune enfant n'aient pas fait l'objet de concertation avec les maires. Si la création de 100 000 places de crèches d'ici 2017 répond à l'inquiétude des maires sur l'avenir des EAJE, la question de leur financement reste posée : plus de 63 % des EAJE existants relèvent des communes ou intercommunalités. Les coûts moyens d'investissement et de fonctionnement annuel d'une place en EAJE, évalués respectivement à 18 000 € et 15 000 €, reposent pour plus de moitié sur des financements communaux pour les crèches publiques et sur des soutiens communaux importants pour les crèches associatives et de nombreuses crèches privées. Alors que la capacité de financement des communes est très amoindrie du fait de la baisse annoncée de leurs dotations, l'AMF attend de la CNAF un accompagnement renforcé et une démarche commune de maîtrise des coûts.

Pôles métropolitains

Le 3 juillet dernier, la 3^e journée nationale du Réseau des pôles métropolitains a été l'occasion de débattre sur le rôle et les missions de ces structures de coopération, leurs objectifs et leur évolution dans un contexte de réforme de la décentralisation. On compte actuellement 28 pôles en projet dont 10 sont effectifs. Ces outils d' « interterritorialité » et de « réseaux » regroupent des communautés afin de mener des politiques communes de développement économique, d'enseignement supérieur-recherche, de transport... dans un espace pertinent souvent lié à la configuration et aux particularités de leurs territoires.



Ecofolio

Les associations d'élus et de collectivités (AMF, AMORCE, Cercle National du Recyclage) et Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la collecte, ont signé le 12 juin 2013 une charte du tri et du recyclage des papiers. La nouvelle consigne de tri est facile à mettre en œuvre : « Tous les papiers se trient et se recyclent » (papiers, catalogues, annuaires, journaux, magazines, prospectus, enveloppes, courriers, lettres, livres, cahiers, etc.). Ecofolio souhaite une mise à jour des consignes de tri dans toutes les collectivités pour augmenter les quantités collectées et recyclées et propose des soutiens financiers spécifiques.



Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux constituent désormais un lieu d'échange et de partage incontournable et permettent d'atteindre des cibles habituellement difficiles à toucher. Ils favorisent la réactivité des élus en termes de communication. Pourtant, force est de constater que ces derniers manifestent une certaine défiance envers ces nouveaux

outils ou s'interrogent sur leur utilité. Or, la question n'est plus de savoir s'ils sont utiles mais comment les utiliser de façon efficace. Une webconférence organisée par Mairie 2000, le 10 septembre prochain, tentera de répondre à cette question.

CONTACT www.mairie2000.asso.fr



FONPEL

Les 30 et 31 août prochain à Châlons-en-Champagne, le Fonds de pension des élus locaux tiendra un stand lors du Carrefour des élus et des collectivités de la Marne. Les élus pourront en savoir plus sur ce régime de retraite complémentaire et obtenir des simulations personnalisées et gratuites.

CONTACT fonpel@ds-services.fr / 02 48 48 21 40



Précarité énergétique

Est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de l'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison

notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. L'Association des maires de la Creuse propose à ses élus de faire un point sur les mesures et actions à la disposition des communes à l'occasion d'une réunion qui se tiendra le 17 septembre à Guéret.

CONTACT 05 55 51 47 06



Dynamiques urbaines et enjeux sanitaires

Initié par le nouveau programme du Conseil International pour la science, ce colloque a pour objectif de promouvoir le rapprochement entre chercheurs en sciences sociales et en sciences de la santé, élus locaux et acteurs des collectivités locales intervenant dans les champs de la santé.

Il s'inscrit dans le cadre du programme « Enjeux territoriaux de la santé, enjeux sanitaires des territoires » du Laboratoire Espace, Santé et Territoires de l'Université Paris Ouest (www.espace-sante-territoires.fr) et de l'association nationale « Elus, Santé Publique & Territoires » (www.espt.asso.fr/)

CONTACT cities.health@yahoo.fr

En septembre, le magazine *Maires de France* fait peau neuve : nouvelles rubriques, nouvelle maquette, nouveau logo.

Au sommaire du n° 305 septembre 2013

DOSSIER

Budgets municipaux 2014 : comment faire face à la baisse des ressources ?

TERRITOIRES

Futures métropoles : ce qu'en pensent les élus concernés

PRATIQUE

Améliorer la signalisation

JURIDIQUE

Prise illégale d'intérêt, favoritisme : prévenir les risques juridiques



L'AMF sur Twitter
@_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/_amf

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 304, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli.

Avec le concours des services de l'AMF -

Conception graphique CREAMPRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane

Camara - Impression : Gibert Clarey SA,

51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© illustrez-vous/Fotolia.com, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Conseil national du Sport : Robert Cadalbert, adjoint au maire de Guyancourt - 78 ; Jacqueline Fauth, adjointe au maire de Liévin - 62 ; Jean-Marie Darmian, maire de Créon - 33 ; Gilles Bourdouleix, maire de Cholet - 49 ; Annie Lobbedez, adjointe au maire d'Arras - 62 ; Jacques Thouroude, adjoint au maire de Castres - 81 (titulaires) ; Jean-Claude Boulard, maire du Mans - 72 ; Christine Michel, adjointe au maire de Reims - 51 ; Gilles Leproust, maire d'Alloues - 72 ; Fabrice Marchiol, maire de La Mûre - 38 ; Christine Larochette, maire de Dardilly - 69 ; Joseph Ostermann, maire de Wasselonne - 67 (suppléants).

AGENDA DES AD

7 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires du Loir-et-Cher

14 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires de Savoie

21 SEPTEMBRE

- Assemblée générale des maires de Haute-Saône

3-4 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Gard

5 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires

du Pas-de-Calais

- Assemblée générale des maires de la Sarthe

11 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de l'Ardèche

12 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Orientales

- Assemblée générale des maires de Loire-Atlantique

18 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires d'Ille-et-Vilaine